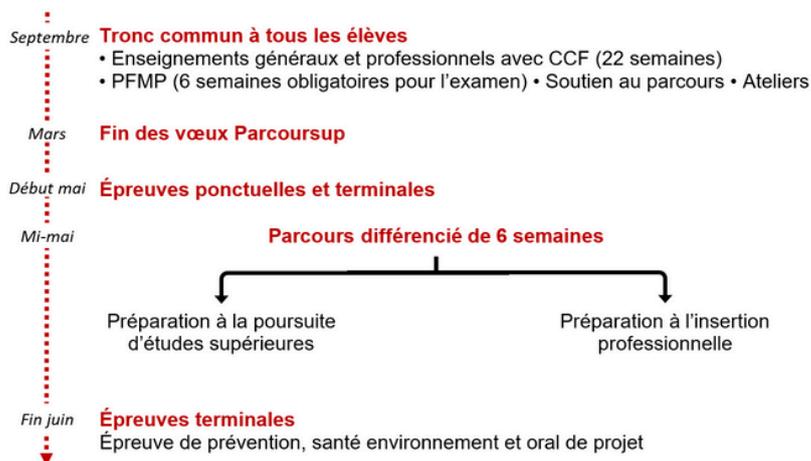


La Lettre des Lycées Pros

Terminale : choix pourri du parcours différencié

La réforme du parcours différencié sera effective à la rentrée prochaine. À partir de mi-mai, pour les 6 dernières semaines de l'année les élèves auront le choix d'effectuer une nouvelle période de stage ou de suivre une préparation à la poursuite d'études supérieures. Le nombre d'heures attribuées pour l'orientation "poursuite d'études" sera amputé de 9,5 heures d'enseignement. L'Etat continue inexorablement à supprimer des heures de formation.

Ainsi, quand un bachelier professionnel en l'an 2000 recevait 3355 heures de cours pour apprendre son métier, ce même bachelier professionnel en comptera seulement 2350 heures en 2024, **soit 1005 heures de moins !**



Grilles horaires de terminale professionnelle

Tronc commun à tous les élèves

Terminale professionnelle	Volume hebdomadaire
Enseignements professionnels	14,5 h
Enseignement professionnel	10,5 h
Réalisation du projet	1 h
Prévention-santé-environnement	1,5 h
Économie-gestion ou économie-droit	1,5 h
Enseignements généraux	15 h
Français, histoire-géographie et EMC	4,5 h
Mathématiques	2,5 h
Langue vivante A	2,5 h
Physique-chimie ou langue vivante B	1,5 h
Arts appliqués et culture artistique	1 h
EPS	3 h
Soutien au parcours (AP)	1,5 h
TOTAL DES HEURES	31 h

Préparation à la poursuite d'études supérieures

Grille horaire indicative du parcours de 6 semaines	Volume hebdomadaire
Enseignements professionnels	10 h
Économie-gestion ou économie-droit	
Enseignements généraux	10 h
Français, histoire-géographie et EMC	3 h
Mathématiques/Physique-chimie	3 h
Langue vivante A/B	2 h
EPS	2 h
Autres enseignements selon le choix de l'établissement	5 h
TOTAL DES HEURES	25 h
+ Travail personnel de l'élève au lycée, inscrit dans l'emploi du temps	+ 5 h

+ Suppression de la Co-intervention

Dans les deux parcours, les élèves perdront des heures de formation. Pour le ministère, ces heures perdues se traduisent en économies substantielles, au détriment de la formation des élèves et du bien-être au travail des enseignants. Par contre, dans les référentiels, les programmes à boucler restent identiques. En lycée professionnel, on connaît cela depuis des années, on nous explique que les réformes successives, même amputées d'heures, ont amélioré la formation dispensée ! Malgré ces réductions massives, le ministère persiste à dire que les jeunes sont bien mieux formés en apprentissage...

La réforme du tout apprentissage est en marche et rien ne pourra l'arrêter, si nous ne faisons pas front collectivement.

Ruben (Académie de Paris)

Que deviennent les enseignants qui perdent des heures de face à face pédagogique ?

Personne ne peut le dire actuellement, il est notifié que la grille horaire pourra être adaptée au projet de classe et aux besoins des élèves. Pour faire simple, suivant les décisions prises par la direction de votre établissement, vous aurez cours ou... une annualisation de vos heures sur l'année scolaire.

Guillaume (Académie de Normandie)

Quels choix seront faits par l'établissement pour l'attribution des 5h d'autres enseignements ?

La réponse est dans la question, Guillaume ! C'est l'établissement qui va choisir, c'est-à-dire que les élèves n'auront pas le même nombre d'heures d'une matière à l'autre suivant les établissements. Encore un moyen mis à disposition des directions pour leur donner un pouvoir hiérarchique face aux enseignants.

Pascale (Académie de Marseille)

Que vont faire les élèves pendant le travail personnel au lycée ?

Tous les enseignants savent que les élèves de bac pro sont autonomes ! Ils pourront être laissés seuls, afin de travailler sur les renforcements des compétences pour lesquelles ils ont des lacunes. Ou alors, ils pourront être encadrés par les professeurs en perte d'heures suite à la mise en place de la grille du parcours de poursuite d'études. Voilà que l'aménagement des emplois du temps à la semaine arrive tout doucement, comme dans les centres de formation.

Quid des 6 dernières semaines ? Les enseignantes et enseignants vont-ils devoir faire cours (poursuite d'études) et effectuer le suivi des stagiaires (vie active) ? Nous n'avons pas le don d'ubiquité et ne devons pas effectuer un double travail loin de ce qu'autorise notre VS signée en début d'année scolaire. Il ne faut pas accepter ces reculs en termes de volume horaire, d'organisation et de charge de travail. La Ventilation de Service est la seule référence officielle administrative à laquelle il faut systématiquement se référer en cas de désaccord avec sa direction sur une modification de son service en cours d'année lors du dernier semestre de terminale. **La CGT Enseignement Privé se mobilise pour défendre un lycée pro sous statut scolaire** émancipateur constitué d'une éducation permettant l'élévation des consciences des citoyens, une instruction de qualité et une formation professionnelle diplômante, qualifiante dans sa diversité, sa liberté de choix et de parcours.